

# Je m'inscris au **système d'alerte** de la commune de Saujon



## Pourquoi et comment je m'inscris ?

Vous êtes absent de l'annuaire public universel ou vous travaillez à Saujon sans y résider, et vous souhaitez être alerté ?

Dans ce cas, 2 solutions s'offrent à vous :

- **Rendez-vous sur le site de votre commune [www.saujon.fr](http://www.saujon.fr) ou flashez le QR Code au dos de ce document** et remplissez le formulaire pour chaque adulte du foyer ou de l'entreprise.

**Vous pouvez modifier vos coordonnées à tout moment ou vous désinscrire par vous-même** via le formulaire à l'aide de l'adresse courriel et du mot de passe fournis lors de l'inscription

- **Renseignez le bulletin d'inscription papier, au verso**, et retournez-le à votre mairie.

Vous pouvez modifier vos coordonnées en contactant votre mairie (coordonnées au dos de ce document).

En cas d'alerte, la Mairie de Saujon adressera un message (téléphone, SMS ou courriel) aux personnes figurant sur son fichier.

Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Saujon. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Formulaire à remplir au dos

# Mon mémo sécurité...



## Dans quels cas suis-je concerné par le système d'alerte de la commune de Saujon ?

- J'habite Saujon, que ce soit en résidence principale ou secondaire,
- Je n'habite pas Saujon, mais j'y travaille.

## Comment puis-je recevoir les alertes de ma commune ?

- Je m'inscris sur les listes d'appel de ma commune.

## Comment puis-je m'inscrire ?

- Je m'inscris en remplissant le bulletin ci-contre,
- Je m'inscris en renseignant le formulaire web disponible sur le site de ma commune : [www.saujon.fr](http://www.saujon.fr) ou en flashant le QR Code ci-contre.

Après validation de mon inscription, je serai contacté par l'automate d'appel afin de valider cette dernière.

## Comment puis-je modifier mon inscription ?

- Je contacte ma mairie (si je me suis inscrit via le bulletin papier) ou,
- Je la modifie sur le site de ma commune, à l'aide de l'adresse courriel et du mot de passe fournis lors de mon inscription.

## Comment puis-je obtenir plus d'informations ?

En contactant ma commune :

- Tél. : 05 46 02 80 07
- e-mail : [contact@mairie-saujon.fr](mailto:contact@mairie-saujon.fr)



## Saujon

Soucieuse de la sécurité de ses habitants, votre commune a mis en place un système d'alerte à la population...

**NOUVEAU**  
DANS VOTRE VILLE

# alerte information

Pour recevoir gratuitement les alertes de votre commune, inscrivez vous sur le [www.saujon.fr](http://www.saujon.fr) ou complétez le formulaire papier ci-joint

Votre système d'alerte est développé par  **cii télécom**  
créateur de connexion humaine



# alerte information

Être bien alerté  
pour ma sécurité  
et celle de ceux qui  
me sont chers !

anticiper › prévenir › alerter

## Quels sont les risques concernés ?

Inondation, tempête, canicule, feu de forêt, mouvement de terrain, épidémie, risque industriel, attentat...

Votre commune a mis en place un système efficace pour vous prévenir du danger.

## Pourquoi un outil d'alerte à la population ?

Dans le cadre de la prévention des risques, et afin d'assurer au mieux votre sécurité, la commune de Saujon s'est dotée d'un système d'alerte automatisé à la population.



## Téléalerte, qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'événement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques...

Aussi, ce système pourra également être utilisé pour tout évènement susceptible de vous concerner.

Étant donné le caractère imprévisible des situations d'alerte, et les nombreux facteurs n'incombant pas à la ville, la commune de Saujon ne saurait être tenue responsable si l'administré n'est pas joignable, est joint tardivement ou a mal compris le message.

## Comment serai-je alerté ?

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, par fax ou par mail des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Selon les situations rencontrées, les messages transmis peuvent être **des messages vocaux sur des téléphones fixes ou mobiles, des SMS, ou des courriels.**

- **Pour les appels téléphoniques**, le numéro présenté sera le suivant : **05 46 02 80 07**. Vous pouvez d'ores et déjà l'enregistrer dans votre répertoire téléphonique
- **Pour les SMS**, l'émetteur sera le suivant : INFO MAIRIE

**Il est donc primordial de vous inscrire et de mettre à jour régulièrement vos informations personnelles, si vous souhaitez être alerté par votre commune.**

téléalerte.))  
PAR ciitélécom

# Fiche d'inscription

Au service d'alerte de La Commune de Saujon



Cette fiche est à envoyer ou à déposer :

Mairie de Saujon • 1, place Gaston Balande B.P. 108 • 17600 SAUJON

Je soussigné (nom en majuscule), .....

Prénom .....

Demeurant (adresse) .....

**Souhaite bénéficier du système d'information mis en place par La Commune de Saujon POUR ÊTRE ALERTÉ par :**

### Message vocal :

N° de téléphone n°1 : ..... N° de téléphone n°2 : .....

N° de téléphone n°3 : ..... N° de téléphone n°4 : .....

### Pour recevoir des SMS :

N° de mobile n°1 : ..... N° de mobile n°2 : .....

N° de mobile n°3 : ..... N° de mobile n°4 : .....

### Courriel :

Adresse Courriel 1 .....

Adresse Courriel 2 .....

Fait à ..... le ..... Signature

### Informations complémentaires :

Nbre de personnes du foyer : .....

Type d'habitation : .....

Handicap particulier : .....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Saujon dont le responsable de traitement est Monsieur le Maire.

Les informations recueillies ont pour finalité de vous adresser des alertes à la population.

La base légale du traitement est le consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : CIITELECOM - 8 rue Edgar-Brandt, 72000 LE MANS.

Les données sont conservées jusqu'au retrait de votre consentement.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou retirer votre consentement à tout moment.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits et le cas échéant, notre délégué à la protection des données : Stéphane MOINARD - [rgpd@mairie-saujon.fr](mailto:rgpd@mairie-saujon.fr) -

1 Place Gaston Balande, 17600 SAUJON - Tél.: 05 46 02 80 07.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.